

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de tablettes numériques à la Commune de Boulazac Isle Manoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 1^{er} II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux dispose de tablettes numériques de marque Apple dont elle n'a pas l'utilité.

Considérant que la ville de Boulazac Isle Manoire dont l'adresse est espace Agora, avenue de l'Agora, 24750 Boulazac Isle Manoire souhaite se porter acquéreur de dix tablettes numériques et des protections associées.

Le Président,

DECIDE

- de vendre à la commune de Boulazac Isle Manoire dix tablettes numériques et leurs protections de marque Apple pour un montant de 4249,08€ TTC.

Fait à Périgueux, le 02 JUIL. 2020



Pour Le Président et par délégation
Le Vice-président en charge de
l'administration Générale.
Christian LECOMTE

Affichée le